

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY MAULDRE**

L'an deux mille treize,

Le 18 septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Mareil sur Mauldre, en séance publique, sous la présidence de Manuelle WAJSBLAT, Présidente

Présents :

Commune d'ANDELU : Michèle BOUGNOTEAU, Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Bertrand CAFFIN,

Commune de CHAVENAY : Denis FLAMANT, Cécile GERMAINE

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Raymond METZGER

Commune de DAVRON : Louise de GONCOURT, Valérie PIERRÈS

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Etienne de POMMERY

Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU, François DELALANDE

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ, Michel GROH

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Bernard VILLIER, Armelle MANTRAND, Alain PALADE,

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN, Patrick PASCAUD

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Manuelle WAJSBLAT, Christine ALLIBERT, Caroline PEREDA, Michel BACHMANN,

Procurator(s) :

Alain SENNEUR à Laurent RICHARD

Bertrand CHANZY à Christine ALLIBERT

Secrétaire de séance : Michèle BOUGNOTEAU

La Présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h15.

A) Approbation du procès verbal de la séance du 5 juin 2013 :

Le procès verbal de la séance du 5 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

B) Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs confiés à la Présidente :

N°12 : création d'une régie d'avances des petites dépenses de la Communauté de Communes Gally Mauldre

N°13 : contrat pour la location et la maintenance d'un véhicule de marque RENAULT type Clio pour les besoins du pôle urbanisme à intervenir avec la société DIAC Location pour une durée de 36 mois et un kilométrage de 60 000 km dont le coût s'élève à 299,35 € par mois.

N°14 : contrat relatif à la location et la maintenance d'une machine à affranchir pour le pôle urbanisme à intervenir avec la société NEOPOST pour un montant annuel de 456 € HT.

N°15 : contrat d'assurance du personnel communal à intervenir avec la société GROUPAMA pour un taux de cotisation global fixé à 4,19 % de l'assiette de cotisation correspondant au traitement brut indiciaire + la nouvelle bonification indiciaire.

N°16 : contrat d'abonnement à la solution logicielle OXALYS pour la gestion des autorisations d'urbanisme à intervenir avec la société BERGER LEVRAULT pour un montant annuel de 3 696 € HT.

N°17 : marché d'exploitation du service de transport à la demande et desserte régulière de la boucle du centre et du quartier sud-est de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche à intervenir avec la société ACCES CITE dont le montant pour la solution de base s'élève à 67 854,93 € HT. Ce marché comprend une option n°2 (mise en place de 3 boucles régulières) pour 8 492,79 € et une tranche conditionnelle (boucle le samedi sur 11 km) pour 15 026,88 € HT et une tranche conditionnelle 2 (boucle le samedi sur 8 km) pour 14 108,53 € HT.

N°18 : contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « quand Râma chante Sitâ... » présenté par l'association « Compagnie théâtrale de la Cruche » le 31 juillet 2013 à 9h30 au Centre de Loisirs Intercommunal de Maule pour un coût s'élevant à 700 € TTC.

N°19 : contrat de réservation « Parc Aventure Land » pour le Centre de Loisirs Intercommunal de Maule le 24 juillet 2013 à 10h00 pour un coût s'élevant à 794,50 €.

C) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE les délibérations suivantes :

N° 2013-09/66 : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Communautaire annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/67 : Modification des statuts de la communauté de communes – Approbation

APPROUVE la modification des statuts constitutifs de la communauté de communes visant à restreindre le transfert de compétence lié au cinéma « les 2 scènes » à la seule exploitation de l'activité cinématographique à l'exclusion du bâtiment abritant l'activité.

APPROUVE la modification des statuts visant à préciser qu'est transféré la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien « de l'accueil de loisirs extrascolaire avec ou sans hébergement » au lieu et place des centre de loisirs sans hébergement.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/68 : Unification de la base minimum de CFE pour l'exercice budgétaire 2014

FIXE le montant de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises comme suit :

Montant du Chiffre d'Affaires ou des recettes H.T. du contribuable	Base Minimum
< 100 000,00 €	2 101,00 €
>= 100 000,00 € et < 250 000,00 €	4 084,00 €
> 250 000,00 €	6 209,00 €

Vote à 24 voix pour et 5 abstentions.

N° 2013-09/69 : Demande d'application d'un système de convergence du montant de la base de CFE unifiée sur 10 ans

DECIDE de mettre en place un dispositif de lissage des bases minimum applicables sur chaque commune sur 10 ans, période maximale autorisée, soit de l'exercice budgétaire 2014 à l'exercice budgétaire 2023.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/70 : Réduction de la base minimum de Contribution Foncière des Entreprises pour certains assujettis prévue à l'article 1647 D du CGI

FIXE la réduction à 50% du montant de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises pour les redevables dont le chiffre d'affaires ou les recettes hors taxes sont inférieurs ou égaux à 10 000 € ou n'exerçant leur activité professionnelle qu'à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/71 : Demande d'exonération de la TEOM par l'Intermarché à Mareil sur Mauldre et Exclusiv'Golf à Feucherolles

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts les établissements suivants :

- L' établissement INTERMARCHE situé avenue de Chavoye à Mareil sur Mauldre
- L' établissement EXCLUSIV' GOLF situé sur la RD 307 à Feucherolles

AUTORISE Madame la Présidente à notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/72 : Convention d'utilisation partagée de locaux à intervenir avec les communes de Crespières, Chavenay, Feucherolles et Saint-Nom-la-Bretèche pour l'exercice de la compétence « gestion des centres de loisirs »

APPROUVE les conventions d'utilisation partagée de locaux à intervenir avec les communes de Chavenay, Crespières, Feucherolles et Saint-Nom-la-Bretèche pour l'exercice de la compétence «gestion des centres de loisirs» fixant ainsi les modalités d'utilisation desdits locaux.

AUTORISE la Présidente à signer les conventions.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/73 : Convention de services partagés à intervenir avec la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

APPROUVE la convention à intervenir avec la commune de Saint-Nom-la-Bretèche pour le remboursement des frais liés à l'administration générale de la communauté de communes Gally Mauldre.

AUTORISE la Présidente à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/74 : Décision Modificative n° 1/2013

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 arrêtée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Article	LIBELLE	MONTANT
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	25 088,93 €
TOTAL RECETTES			25 088,93 €

DEPENSES

Chapitre	Article	LIBELLE	MONTANT
023	023	Virement à la section d'investissement	2 718,93 €
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3 000,00 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	200,00 €
68	6811	Dotation aux amortissements	19 170,00 €
TOTAL DEPENSES			25 088,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Article	LIBELLE	MONTANT
021	021	Virement de la section de fonctionnement	2 718,93 €
040	2802	Amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	19 170,00 €
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- 25 088,93 €
TOTAL RECETTES			- 3 200,00 €

DEPENSES

Chapitre	Article	LIBELLE	MONTANT
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 3 200,00 €
TOTAL DEPENSES			- 3 200,00 €

Vote à l'unanimité.

2013-09/75 : Création de missions d'expertise, conseil dans les domaines administratif, technique et financier, de missions de services fonctionnels et de missions de gestion administrative et financière de la régie du cinéma de Maule et fixation des indemnités accessoires correspondantes - Modification

DECIDE de modifier la rémunération des agents exerçant des activités accessoires de direction comme suit :

Fonctions exercées dans les communes membres	Fonctions exercées à la future CC	Indemnité	Effectif
DGS	Direction administrative	700 € net/mois	1
DGS/Secrétaire Générale	Direction Technique	500 € net/mois	2
DGS/Secrétaire Générale	Sous direction technique	300 € net/mois	2

PRECISE que cette activité étant une activité accessoire, elle est soumise à autorisation de la collectivité d'origine.

PRECISE que cette activité lucrative est compatible avec les fonctions des intéressés, n'affecte pas leur exercice et ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

AUTORISE Madame la Présidente à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/76 : Fixation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

ADOpte selon les votes présentés ci-après, les durées d'amortissement des biens corporels et incorporels ainsi qu'il suit :

Immobilisation	Durée en années
Frais de recherche et de développement	5
Logiciels	2
Voitures	8
Camions et véhicules industriels	10
Mobilier	15
Matériel de bureau électrique ou électronique	10
Matériel informatique	5
Matériels classiques	10
Coffre-fort	30
Installations et appareils de chauffage	20
appareils de levage-ascenseurs	30
appareils de laboratoire	10
Équipements de garages et ateliers	15
Équipements des cuisines	15
Équipements sportifs	15
Installations de voirie	30
Plantations	20
Autres agencements et aménagements de terrains	30
Bâtiments légers, abris	15
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20
Immobilisations de faible valeur (< 500 €)	1

INDIQUE que les frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, sont obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans ; les frais d'études non suivis de réalisation, sont obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans et les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/77 : Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor pour l'année 2012 au titre du SIVU des 3 Rivières

DECIDE d'accorder à Madame FEREST et Monsieur PLANCHENAU, Comptable du Trésor en charge de la comptabilité du SIVU des 3 Rivières, une indemnité au taux maximum pour une prestation d'assistance et de conseil, s'élevant respectivement à 47.06 € et 94.12 € au titre de l'année 2012.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/78 : Fixation du tarif de remplacement des cartes abonnés en cas de perte

FIXE à 2 € TTC le tarif de remplacement des cartes « abonnés » en cas de perte par le client.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/79 : Convention d'Objectif et de Moyens à intervenir avec la maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche pour l'activité d'accueil de loisirs sans hébergement – accord annuel de subvention

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche sur la période 2013/2015.

AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/80 : Attribution d'une subvention complémentaire à la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche – Approbation

APPROUVE l'attribution d'une subvention complémentaire de 3 000 € dans le cadre de son action en faveur de l'accueil de loisirs extrascolaire à la Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Nom-la-Bretèche.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2013 de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/81 : Convention de délégation de compétence à intervenir avec le STIF pour le Transport à la Demande sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

SOLLICITE auprès du STIF une délégation de compétence pour le service de transport à la demande de Saint-Nom-la-Bretèche.

APPROUVE le projet de convention de délégation de compétence à intervenir avec le STIF concernant son service de transport à la demande étant précisé que le service étant pour le moment gratuit pour les usagers, aucune participation financière ne peut être obtenue du STIF

AUTORISE Mme la Présidente à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/82 : Convention partenariale du réseau « Plaine de Versailles » - Avenant n°3

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention partenariale du réseau « Plaine de Versailles » - 002 023 ayant pour objet de substituer la communauté de communes Gally Mauldre aux communes de Chavenay, Feucherolles et Saint-Nom-la-Bretèche.

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°3 de ladite convention.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/83 : Convention d'Objectif et de moyens à intervenir avec l'association locale ADMR de Maule

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association locale ADMR de Maule à compter du 1^{er} septembre 2013.

AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association locale ADMR de Maule.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-09/84 : Rapport d'activités et compte administratif exercice 2012 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SIAERG)

PREND ACTE du rapport d'activités et du compte administratif - exercice 2012 - du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SIAERG).

N° 2013-09/85 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SIAERG) – Approbation

APPROUVE la modification statutaire susvisée.

Vote à l'unanimité.

D) Questions diverses

La séance prend fin à 20h20.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 20 septembre 2013

Affiché le 24 septembre 2013

La Présidente,


Manuelle WAJSBLAT

